

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

La guerre pour le gaz naturel

L'invasion israélienne et les gisements gaziers de Gaza situés au large des côtes

Israël: Au lieu d'acheter le gaz situé au large des côtes aux Palestiniens,
ils mènent la plus minable des guerres – et l'Occident les protège

par Michel Chossudovsky*

L'invasion militaire de la Bande de Gaza par les Forces israéliennes, est directement liée à la possession et au contrôle de réserves stratégiques de gaz en mer. Il s'agit d'une guerre de conquête: on a découvert de vastes réserves de gaz au large du littoral de Gaza en 2002.

Dans un accord signé en novembre 1999, l'Autorité Palestinienne (AP) a garanti des droits de prospection de gaz et de pétrole d'une durée de 25 à *British Gas* (*BG Group*) et son partenaire situé à Athènes *Consolidated Contractors International Company* (CCC), une propriété des familles libanaises *Sabbagh* et *Koury*.

Ces droits sur les gisements de gaz en mer sont de 60% pour *British Gas*, de 30% pour *Consolidated Contractors*, et de 10% pour le Fonds d'investissement palestinien. («*Haaretz*», 21/10/07)

L'accord AP-BG-CCC inclut l'exploitation des gisements et la construction d'un gazoduc. (*Middle East Economic Digest*, 5/1/01)

La licence de BG couvre toute la zone maritime située au large de Gaza, laquelle est contiguë à plusieurs installations gazières israéliennes. (Voir les cartes ci-contre). Il convient de souligner que 60% des réserves de gaz le long du littoral de Gaza et d'Israël appartient à la Palestine.

BG Group a foré deux puits en 2000: Gaza Marine-1 et Gaza Marine-2. *British Gas* estime que les réserves sont de l'ordre de 1,4 billions de pieds cubes, évaluées à environ 4 milliards de dollars. Ce sont les chiffres publiés par *British Gas*. La dimension des réserves de gaz palestiniennes pourrait s'avérer largement supérieure.

Qui possède les réserves de gaz?

La question de la souveraineté sur les gisements gaziers de Gaza est cruciale. D'un point de vue légal, ces réserves appartiennent à la Palestine. La mort de *Yasser Arafat*, l'élection du gouvernement du Hamas, ainsi que la débâcle de l'Autorité Palestinienne ont permis à Israël de prendre *de facto* le contrôle de ces réserves.

British Gas (*BG Group*) a négocié avec le gouvernement de Tel-Aviv. En revanche, le gouvernement du Hamas n'a pas été consulté en ce qui a trait à la prospection et à l'exploitation des gisements gaziers.

L'élection du premier ministre *Ariel Sharon* en 2001 fut un tournant majeur dans cette affaire. A l'époque, la souveraineté de la Palestine sur les réserves gazières en mer était contestée à la Cour suprême d'Israël. *M. Sharon* affirmait sans ambiguïté qu'«Israël

n'achèterait jamais de gaz de la Palestine», suggérant ainsi que les réserves marines de Gaza appartenaient à Israël.

En 2003, *Ariel Sharon* a opposé son veto à un premier accord, qui aurait permis à *British Gas* d'approvisionner Israël en gaz naturel provenant des puits marins de Gaza. («*The Independent*», 19/8/03).

La victoire électorale du Hamas en 2006 a contribué à la chute de l'Autorité Palestinienne, par conséquent confinée à la Cisjordanie sous le régime mandataire de *Mahmoud Abbas*.

En 2006, *British Gas* «était sur le point de signer un accord pour acheminer le gaz en Egypte.» («*Times*», 28/5/07). Selon les reportages, le premier ministre britannique de l'époque, *Tony Blair* est intervenu pour le compte d'Israël pour faire capoter l'accord avec l'Egypte.

L'année suivante, en mai 2007, le Cabinet israélien a approuvé une proposition du premier ministre *Ehud Olmert*, «d'acheter du gaz de l'Autorité Palestinienne.» Le contrat proposé était de 4 milliards de dollars et les profits envisagés à 2 milliards de dollars, dont un milliard irait aux Palestiniens.

Toutefois, Tel-Aviv n'avait aucune intention de partager ses recettes avec la Palestine. Une équipe de négociateurs israéliens a été constituée par le Cabinet israélien afin d'arriver à un accord avec le *BG Group* en écartant à la fois le gouvernement du Hamas et l'Autorité Palestinienne:

«Les autorités de la Défense israéliennes veulent que les Palestiniens soient payés en biens et en services, et insistent pour que le gouvernement du Hamas ne reçoive aucun argent.» (Ibid, souligné par l'auteur.)

L'objectif était avant tout de rendre caduc le contrat signé en 1999 entre le groupe *BG Group* et l'Autorité Palestinienne, alors sous *Yasser Arafat*.

En vertu de l'accord proposé en 2007 avec BG, le gaz palestinien des puits marins de Gaza devait être acheminé au port israélien d'Ashkelon par un gazoduc sous-marin, transférant ainsi à Israël le contrôle de la vente du gaz naturel.

Le plan a échoué et les négociations ont été suspendues:

«Le chef du Mossad, *Meir Dagan*, s'est opposé à la transaction pour des raisons de sécurité, craignant que les recettes engrangées ne servent à financer le terrorisme (Membre de la *Knesset Gilad Erdan*, allocution à la Knesset sur «Les intentions du vice-premier ministre *Ehud Olmert* d'acheter du gaz des Palestiniens alors que les paiements profiteront au Hamas», (1/3/06, cité dans l'article du lieutenant-général (à la retraite) *Moshe Yaalon*, *Does the Prospective Purchase of British Gas from Gaza's Coastal Waters Threaten Israel's National Security?* Jerusalem Center for Public Affairs, octobre 2007).

L'intention d'Israël était d'éviter la possibilité que des redevances soient payées aux Palestiniens. En décembre 2007, *BG Group* s'est retiré des négociations avec Israël, et, en janvier 2008, ils ont fermé leur bureau en Israël. (site Internet de BG).

Le plan d'invasion à l'étude

Selon des sources militaires israéliennes, le plan d'invasion de la bande de Gaza, nommé l'«Opération *Cast Lead*» (Opération plomb durci) a été mis en branle en juin 2008:



Gisements gaziers en Méditerranée au large des côtes de l'Égypte, d'Israël et de Gaza. Un des objectifs de la guerre d'Israël contre Gaza est-il de dépouiller les Palestiniens de leurs gisements gaziers?



«Des sources de la Défense ont déclaré qu'il y a six mois [en juin ou avant], le ministre de la Défense *Ehud Barak* a demandé aux Forces israéliennes de se préparer pour cette opération, bien qu'Israël ait commencé à négocier un accord de cessez-le-feu avec le Hamas. (*Barak Ravid*, *Operation «Cast Lead»: Israeli Air Force strike followed months of planning*, «*Haaretz*», 27/12/08)

Durant ce même mois, les autorités israéliennes ont contacté *British Gas* afin de reprendre des négociations cruciales relativement à l'achat du gaz naturel de Gaza:

«Les directeurs général du Trésor et du ministère des Infrastructures nationales *Yarom Ariav* et *Hezi Kugler* ont convenu d'informer BG qu'Israël souhaitait renouer les pourparlers.

Les sources ont ajouté que BG n'a pas encore répondu officiellement à la requête d'Israël, mais que des cadres de la compagnie viendraient probablement en Israël dans quelques semaines afin de discuter avec des officiels du gouvernement.» (*Globes online-Israel's Business Arena*, 23/6/08)

Chronologiquement, la décision d'accélérer les négociations avec *British Gas* (le Groupe BG) coïncidait avec la planification de l'invasion de Gaza amorcée en juin. Il semble qu'Israël s'empressait de conclure un accord avec *BG Group* avant l'invasion, dont la planification était déjà à un stade avancé.

Qui plus est, ces négociations étaient menées par le gouvernement d'*Ehud Olmert*, qui était au courant qu'une invasion militaire était planifiée. Selon toute vraisemblance, le gouvernement israélien envisageait aussi un nouvel accord politico-territorial «d'après-guerre» pour la bande de Gaza.

En fait, les négociations entre *British Gas* et les officiels israéliens étaient en cours en octobre 2008, soit 2 à 3 mois avant le début des bombardements le 27 décembre.

En novembre 2008, les ministères israéliens des Finances et des Infrastructures nationales ont sommé *Israel Electric Corporation* (IEC) d'entamer des négociations avec *British Gas* concernant l'achat de gaz naturel de ses concessions en mer à Gaza. (*Globes*, 13/11/08)

Yarom Ariav, directeur général du ministère des Finances, et *Hezi Kugler*, directeur général du ministère des Infrastructures Nationales, ont écrit récemment à *Amos Lasker*, chef de la direction d'IEC, l'informant de la décision du gouvernement de permettre aux négociations d'aller de l'avant, conformément à la proposition cadre approuvée plus tôt cette année.

Il y a quelques semaines, le conseil d'administration d'IEC, dirigé par le président *Moti Friedman*, a approuvé les principes de la proposition cadre. Les pourparlers avec *BG Group* commenceront dès que le conseil d'administration approuvera l'exemption pour l'offre. (*Globes*, 13/11/08)

Gaza et la géopolitique de l'énergie

L'occupation militaire de Gaza a pour but de transférer la souveraineté des gisements gaziers à Israël, en violation du droit international.

A quoi pouvons-nous nous attendre après l'invasion?

Quelle est l'intention d'Israël en ce qui concerne le gaz naturel de la Palestine?

Y aura-t-il un nouvel arrangement territorial, avec le stationnement de troupes israéliennes et/ou la présence de «forces de maintien de la paix»?

Assisterons-nous à la militarisation de la totalité du littoral de Gaza, lequel est stratégique pour Israël?

Les gisements gaziers palestiniens seront-ils purement et simplement confisqués, et la souveraineté israélienne sur les zones maritimes de la bande de Gaza sera-t-elle déclarée unilatéralement?

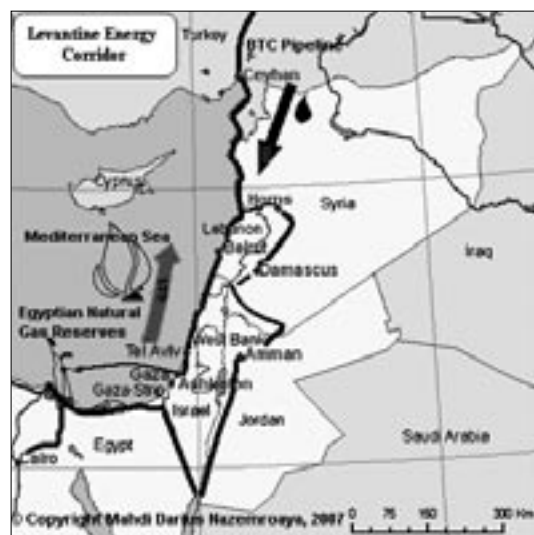
Si cela devait arriver, les gisements gaziers de Gaza seraient intégrés aux installations adjacentes d'Israël en mer. (Voir la carte ci-dessus).

Ces diverses installations en mer sont aussi reliées au couloir de transport énergétique d'Israël, qui se prolonge du port d'Eilat, port maritime terminal du pipeline sur la Mer Rouge, au terminal du pipeline à Ashkelon, et vers Haïfa au nord. Le corridor se rattacherait éventuellement par un pipeline israélo-turc, actuellement à l'étude, au port turc de Ceyhan.

Ceyhan est le terminal du pipeline *Trans-Caspian Bakou-Tbilissi-Ceyhan* (BTC). «On envisage la liaison du pipeline BTC au pipeline *Trans-Israel Eilat-Ashkelon*, aussi connu sous le nom d'*Israel's Tipline*.» (Voir Michel Chossudovsky, *The War on Lebanon and the Battle for Oil*, Global Research, 23/7/06). •

Source: *Mondialisation.ca*, le 12 janvier 2009 (Traduction Pétrus Lombard. Révisée par Julie Lévesque pour *Mondialisation.ca*)

* Michel Chossudovsky est directeur du Centre de recherche sur la mondialisation et professeur d'économie à l'Université d'Ottawa. Il est l'auteur de *Guerre et mondialisation, La vérité derrière le 11 septembre et de la Mondialisation de la pauvreté et nouvel ordre mondial* (best-seller international publié en 11 langues).



Projets israéliens de couloirs de transport de gaz et de pétrole.

«Violations flagrantes du droit humanitaire international»

Déclaration du 9 janvier de Richard Falk,
rapporteur spécial de l'ONU pour les territoires palestiniens occupés depuis 1967

hd. Le Conseil des droits de l'homme a clos le 12 janvier sa neuvième session extraordinaire, consacrée aux «graves violations des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, y compris la récente agression dans la bande de Gaza occupée».

A l'issue de la session, le Conseil a adopté une résolution dans laquelle il condamne fermement les opérations militaires de l'armée israélienne dans les territoires palestiniens occupés, notamment la récente agression dans la bande de Gaza, exige le retrait des forces israéliennes de la bande de Gaza et demande qu'il soit mis un terme aux tirs de roquettes contre des civils israéliens.

Soutenu par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Mme Navanethem Pillay, le rapporteur spécial de l'ONU pour Israël et les territoires palestiniens occupés, Richard Falk, a fustigé la violation du droit international par Israël, qui est loin d'avoir commencé par la guerre dans la bande de Gaza.

Membre de l'ONU, Israël est soumis aux droits de l'homme, au droit international et au droit humanitaire international. Comme tout autre pays, il doit se conformer au droit, et toute violation devrait être réprimée. La guerre contre les Palestiniens est une violation flagrante du droit international public, des droits de l'homme et du droit humanitaire international. La déclaration de Richard Falk, qui ne pouvait pas assister à la séance du 9 janvier et était représenté par son assistante, démontre clairement comment les principes de l'ONU et, partant, d'une coexistence pacifique internationale, sont foulés aux pieds.

Richard Falk:

1 Cette déclaration se concentre sur les effets de la campagne militaire israélienne durable déclenchée le 27 décembre 2008, qui s'exerce sur la situation humanitaire de 1,5 million de Palestiniens confinés dans la bande de Gaza. Conformément à son mandat, le rapporteur limite ses commentaires aux problèmes liés aux obligations d'Israël tenu, en tant que puissance occupante, de respecter le droit humanitaire international (IHL), qui figure principalement dans la 4^e Convention de Genève de 1949, laquelle énonce en détail les obligations des puissances occupantes. Les obligations essentielles du droit humanitaire international, qui ont également force obligatoire, résultent du droit coutumier international. Cette déclaration se rapporte à des thèmes des droits de l'homme internationaux (IHR), aussi bien qu'aux conséquences de violations flagrantes et durables du droit humanitaire international (IHL) ou des droits de l'homme (IHR), qui suscitent des questions de droit pénal international (ICL). Il s'impose également de porter un jugement sur les prétentions sous-jacentes en matière de sécurité, les Israéliens prétendant que leur incursion militaire dans la bande de Gaza était une opération «défen-

sive» conforme au droit international et à la Charte des Nations Unies et qu'il n'y a aucune «crise humanitaire» rendant «excessives» et «disproportionnées» l'ampleur et la nature de cette opération.

2 Bien qu'Israël prétende ne plus être une puissance occupante en raison du retrait de ses forces armées de Gaza, de larges milieux juridiques internationaux estiment que le contrôle israélien continu des frontières, de l'espace aérien et des eaux territoriales est tel qu'Israël conserve le statut juridique de puissance occupante.

3 Il ne fait aucun doute que le manque d'observations directes de la situation humanitaire antérieure de Gaza, observations faisant l'objet d'une mission assumée par le rapporteur spécial et destinée à un rapport à présenter à la session ordinaire de mars 2009 du Conseil des droits de l'homme, nuit à la qualité du présent rapport. Une mission programmée pour le 14 décembre a été annulée quand le rapporteur spécial s'est vu refuser l'entrée en Israël et détenu environ 15 heures en cellule à l'aéroport Ben Gourion, avant d'être expulsé le lendemain. Ce traitement d'un expert de l'ONU en mission pose de sérieux problèmes à l'Organisation dans son ensemble au sujet de l'obligation des Etats membres de coopérer et de traiter ceux qui opèrent pour l'ONU avec la déférence nécessaire. Il faut espérer que le gouvernement d'Israël pourra être convaincu de renoncer à la politique d'exclusion qui a entravé l'exécution du présent mandat. La crainte de l'exclusion a été renforcée, aussi bien pendant la période qui a précédé les attaques israéliennes de Gaza que durant les opérations militaires elles-mêmes, par le fait que l'accès a été refusé à des journalistes étrangers, politique contestée avec succès devant les tribunaux israéliens, mais sans que cette contestation donne des résultats tangibles jusqu'à maintenant. Comme l'a noté le «New York Times», Israël refuse aux représentants des médias le droit de regard sur les effets humanitaires de ses opérations militaires à Gaza; simultanément, il soutient les journalistes qui examinent les effets pernicieux des attaques de missiles contre les civils en Israël. Même les demandes du Comité international de la Croix-Rouge visant à examiner les lieux de violations présumées du droit humanitaire international, telle la demande de visiter les lieux de l'opération militaire exécutée dans la ville de Zaytoun, au cours de laquelle 60 membres de la famille Samouni, dont plusieurs enfants, ont été tués d'après les rapports dont on dispose, ont été rejetées jusqu'à maintenant. La question de l'accès est décisive pour la mission du rapporteur spécial; elle mérite que le Conseil des droits de l'homme et les Nations unies en général y vouent leur attention.

4 La présente session extraordinaire est motivée par la situation urgente qui règne

dans la bande de Gaza, soit par une série de conditions mises en doute par la ministre israélienne des affaires étrangères, Mme Tzipi Livni, lors de diverses séances officielles. Selon Mme Livni, une trêve militaire ne serait pas nécessaire, car il n'y aurait pas de crise humanitaire. Elle fait valoir qu'Israël aurait permis le passage des frontières pour la distribution de vivres et de médicaments. Toutefois, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA) et d'autres fonctionnaires de l'ONU ont constaté que ces livraisons ne sauraient réduire la faim et les difficultés relatives à l'alimentation que si leur distribution était possible. Or les conditions de guerre régnant dans la plus grande partie de la bande de Gaza font que tel n'est pas le cas. Il reste à constater dans quelles faibles proportions ces circonstances fatales peuvent être corrigées par la trêve quotidienne de trois heures annoncée le 7 janvier par Israël. Il convient d'observer certains aspects fondamentaux qui accentuent la crise actuelle: quelque 75% de la population n'ont pas accès à l'eau potable, ni ne disposent de courant électrique. Ces circonstances rendent encore plus difficiles les conditions de vie dans la bande de Gaza aggravées par un blocus de longue durée, qui a mis à mal la santé physique et mentale et la nutrition de l'ensemble de la population au point que quelque 45% des enfants souffrent d'anémie aiguë. Les entraves à l'approvisionnement en médicaments et matériel médical et la fermeture de la frontière ont empêché de nombreux citoyens de Gaza d'être traités lors de situations mettant leur vie en péril ou de poursuivre leur traitement. On a abouti à la certitude que le taux de

chômage était monté à près de 75% et que le système sanitaire était en train de s'effondrer sous l'effet du blocus. En raison de ces conditions cadre, les observateurs internationaux impartiaux sont totalement convaincus que la population de Gaza a déjà souffert d'une crise humanitaire avant le 27 décembre.

5 Dans les limites fixées par le droit international, l'usage de la force par la puissance occupante contre les menaces que la population occupée fait planer sur sa sécurité est autorisée. Israël argue que son attaque militaire actuelle est adéquate et nécessaire en raison de l'ampleur et de l'importance des lancements de fusées dirigées contre sa population civile des villes de Sderot et d'Ashod, dans le sud d'Israël, et attribués au Hamas. Pour juger de cette affirmation, quelques questions qui n'ont pas encore été débattues suffisamment – ni dans le cadre de la diplomatie ni dans celui des médias – doivent être résolues.

6 Il faut souligner sans équivoque qu'il n'y a aucune raison juridique (ni morale) de lancer des fusées contre des objectifs civils et que de tels tirs violent les droits de l'homme, associés au droit à la vie, et constituent aussi bien un crime de guerre. De plus, il faut considérer le contexte de la violation, à savoir l'importance de la trêve temporaire observée depuis juin 2008 jusqu'à son interruption, le 4 novembre, par une attaque israélienne mortelle contre des militants palestiniens de Gaza. Durant toute l'année qui a précédé le 27 décembre, aucun lancement de

Suite page 3

«Les violations du droit international humanitaire peuvent constituer des crimes de guerre»

par Navanethem Pillay,
Haut-Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme*

[...] La situation est intolérable. Le cessez-le-feu demandé par le Conseil de sécurité doit être appliqué immédiatement. Les violences doivent cesser.

Laissez-moi insister sans équivoque sur le fait que le droit international humanitaire s'applique en toutes circonstances et en tout temps. En particulier, le droit à la vie devrait être protégé même pendant les hostilités. Les belligérants doivent donc respecter le droit international humanitaire, lequel affirme l'inviolabilité des civils. [...] En outre, aussi bien au regard des droits humains internationaux qu'à celui du droit international humanitaire, le contrôle effectif exercé sur la bande de Gaza impose à Israël le devoir d'y assurer le bien-être de la population civile.

J'insiste sur le fait que l'article 33 de la IV^e Convention de Genève interdit «les peines collectives de même que toute mesure d'intimidation ou de terrorisme».

Je voudrais également insister sur le fait que les trois principes cardinaux du droit international humanitaire, c'est-à-dire la proportionnalité, la distinction et la prudence, s'appliquent pleinement à ce conflit, comme aux autres situations de guerre. Le premier principe interdit les attaques susceptibles de provoquer parmi les civils des morts et des blessés en quantités excessives par rapport aux avantages militaires attendus. Le second principe impose aux belligérants de faire la distinction entre les civils et les combattants et entre les «biens de caractère civil et les objectifs militaires». Les attaques ne doivent viser que des combattants ou des objectifs militaires légitimes. Le dernier principe enjoint aux parties au conflit de prendre toutes les précautions possibles afin d'éviter, ou du moins de réduire au maximum, les pertes en vies humaines et les blessés parmi les civils ainsi que les dommages aux biens de caractère civil qui pourraient être causés incidemment. [...]

Je m'associe au Secrétaire général qui déplore les frappes tout à fait inacceptables d'Israël contre des installations des Nations Unies bien signalées où des civils avaient trouvé refuge.

Des dizaines de personnes, dont des enfants, ont été tuées ou blessées lors de ces attaques. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, l'emplacement de toutes les installations des Nations Unies avait été communiqué aux autorités israéliennes mais Israël n'a pas respecté la demande de protection de l'ONU. Les morts et les blessés d'hier parmi les collaborateurs de l'ONU ont conduit cette dernière à suspendre ses opérations de secours dans la bande de Gaza. Contraindre les organismes de secours à se retirer pour protéger leurs équipes augmentera sans aucun doute la vulnérabilité des civils. Je profite de l'occasion pour louer le remarquable travail accompli jusqu'ici par les humanitaires des Nations Unies et d'autres organisations dans des circonstances extrêmement difficiles et dangereuses. [...]

Le conflit a accentué la pénurie de nourriture et de médicaments. L'insuffisance des installations et des fournitures médicales ainsi que l'impossibilité pour les médecins assiégés et d'autres personnels médicaux de parvenir jusqu'aux victimes ou de les soigner de manière adéquate ont créé une situation catastrophique. Le Comité international de la Croix-Rouge a accusé Israël de ne pas remplir ses obligations en ne portant pas secours aux civils blessés dans un endroit précis de la ville de Gaza et d'empêcher le CICR et le Croissant Rouge palestinien d'apporter leur aide aux blessés.

Les responsables des violations du droit international doivent rendre des comptes. Dans un premier temps, des enquêtes crédibles, indépendantes et transparentes doivent être menées afin d'identifier les violations et d'établir les responsabilités. Il est également très important de faire respecter le droit des victimes à réparations. Je rappelle à ce Conseil que les violations du droit international humanitaire peuvent constituer des crimes de guerre engageant la responsabilité pénale individuelle.

* Extraits de la déclaration de Navanethem Pillay lors de la session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme du 9/1/2009 à Genève (Traduction Horizons et débats)

Croix-Rouge suisse

Aide d'urgence médicale en faveur des victimes de Gaza

Le conflit armé dans la bande de Gaza fait de nombreuses victimes parmi la population civile. Face à la situation humanitaire dramatique, la Croix-Rouge suisse (CRS) débloque dans l'immédiat 200 000 CHF au titre de l'aide d'urgence médicale.

Dans la bande de Gaza, densément peuplée, les habitants peuvent difficilement se mettre à l'abri des combats qui font rage. En témoigne le nombre élevé des victimes civiles. Les hôpitaux de la région sont submergés, les besoins d'assistance médicale énormes. Dans l'immédiat, la CRS débloque 200 000 CHF au titre de l'aide d'urgence. Cette somme permet d'approvisionner les hôpitaux en médicaments de première nécessité et en matériel de pansement.

Pour faire face à la pénurie de médicaments, de poches de sang et d'appareils techniques, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) achemine du matériel médical vers les établissements de soins. Hier, une équipe chirurgicale de la Croix-Rouge s'est vu délivrer une autorisation d'entrée afin de traiter des blessés de guerre à l'hôpital Shifa, dans la ville de Gaza. Jour et nuit, le Croissant-Rouge palestinien transporte des blessés vers les cliniques et prodigue les premiers secours.

Les dons en faveur des victimes de la bande de Gaza sont les bienvenus sur le compte postal 30-4200-3, mention «Gaza».

Source: www.redcross.ch/activities/international/news/news-fr.php?newsid=1055

«Violations flagrantes du droit ...»

suite de la page 2

fusées à partir de Gaza n'a provoqué de décès d'Israélien. Depuis juin 2008, les deux partis ont observé un cessez-le-feu. Si quelques violations ont été enregistrées, elles n'ont pas modifié la volonté des deux parties de le respecter. On s'attendait à ce qu'Israël lève ou, à tout le moins, atténue le blocus qui a imposé de sévères restrictions à toute la population de Gaza, notamment dans l'approvisionnement en nourriture, médicaments, appareils médicaux et carburants. Il n'en fut rien. De hauts fonctionnaires des Nations Unies sur le terrain, tel le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA), qui ont mission le plus directement de satisfaire aux besoins de la population civile, ont relevé à maintes reprises la souffrance aiguë infligée ainsi aux civils de Gaza.

7 Ayant duré dix-huit mois, le blocus violait le droit, constituait une punition collective massive et, en tant que telle, une violation de l'article 33 de la 4^e Convention de Genève ainsi qu'une violation de l'article 55, qui dispose que la Puissance occupante assure l'approvisionnement de la population en vivres et en produits médicaux. Un tel blocus ne change rien à l'illégalité des tirs de fusées, mais aboutit à deux conclusions importantes: premièrement, l'ampleur des souffrances subies par la population civile à la suite de l'action israélienne illégale était beaucoup plus forte que celle due à l'action illégale des Palestiniens; deuxièmement, toute tentative de conclure un cessez-le-feu durable devrait impliquer qu'aussi bien Israël que le Hamas respectent le droit international humanitaire. Concrètement, cela signifie que les entraves à l'entrée de biens nécessaires au maintien de vies dans la population doivent être abolies et ne doivent pas être reprises ultérieurement comme mesures de rétorsion, si des attaques par fusées ont lieu. De même, si Israël devait décréter ultérieurement de telles restrictions, ces mesures ne légaliseraient pas des attaques contre la population civile israélienne par fusées ni toute autre forme de recours à la force par les Palestiniens. Il est malaisé d'imputer au Hamas la responsabilité de toutes les attaques par fusées. Des milices indépendantes opèrent dans la bande de Gaza, et, même avant l'apparition du Hamas, les autorités en place n'étaient pas en mesure, malgré leurs efforts les plus vigoureux, d'empêcher tous les tirs de fusées.

8 Les dirigeants israéliens ont justifié aussi le recours aux forces armées en le qualifiant de réaction «inévitabile» et «inéductible» à la persistance des tirs de fusées. Là aussi, il convient d'examiner le contexte des justifications israéliennes, qui indique si l'ac-

tion était adéquate et défensive. La plupart des descriptions de la trêve de durée définie démontrent qu'un recours israélien à la force mortelle a eu lieu le 4 novembre dernier, mettant de facto un terme au cessez-le-feu, ce qui a provoqué une augmentation immédiate de la fréquence des tirs de fusées à partir de Gaza. Il faut aussi considérer que le Hamas a offert à plusieurs reprises de prolonger le cessez-le-feu jusqu'à 10 ans si Israël levait le blocus. Pour autant que l'on puisse en juger, Israël n'a pas examiné ces possibilités diplomatiques, bien qu'il faille admettre que le statut légal contesté du Hamas comme représentant de facto de la population de la bande de Gaza compliquait les choses. Cette situation a son importance juridique, car un principe fondamental de la Charte des Nations Unies veut que le recours à la force n'ait lieu qu'en dernier ressort, ce qui oblige Israël, en toute bonne foi, à s'appuyer sur la non-violence pour mettre fin aux attaques par fusées.

9 Du point de vue du droit international public, il importe également de déterminer dans quelle mesure le recours à la force est proportionné à la provocation et nécessaire au maintien de la sécurité. A cet égard également, les arguments des Israéliens sont peu convaincants. Comme indiqué, les tirs de fusées, bien qu'illégaux et virtuellement dangereux, n'ont occasionné que peu de dommages et aucune perte de vie humaine. Mener une campagne militaire majeure contre une société effectivement sans défense et déjà sérieusement affaiblie par le blocus démontre combien disproportionné est le recours aux armes modernes dans une situation dans laquelle la supériorité militaire est en principe incontestée. Il est significatif que des observateurs qualifiés estiment actuellement à 640 le nombre de victimes palestiniennes tuées et à quelque 2800 le nombre de blessés, qui inclut beaucoup de blessés graves et quelque 25% de victimes civiles. En comparaison et selon les derniers rapports, quatre soldats israéliens sont morts, visiblement à la suite de tirs de leur propre camp. L'écart entre les nombres de victimes est une mesure de la

disproportion. Une autre mesure est celle de l'ampleur de la dévastation et des attaques. Il est évident que la destruction d'installations de la police et de nombreux bâtiments officiels sis dans un secteur urbain surpeuplé est un recours excessif à la force, même si l'on accepte totalement les allégations israéliennes. Aussi peu convaincant que l'emploi disproportionné de la force est l'absence de connexion entre la menace provenant soi-disant de Gaza et les buts des attaques israéliennes. Cette lacune confère un poids supplémentaire aux reproches d'après lesquels le recours israélien à la force serait une forme d'agression interdite par le droit international public et excessive selon les critères de proportionnalité et de «nécessité».

10 En outre, des observateurs qualifiés ont émis un grand nombre d'allégations d'après lesquelles les Israéliens prendraient comme cibles des objectifs juridiquement inacceptables et recourraient à des armes juridiquement douteuses, qui violent le droit coutumier international interdisant les armes et tactiques cruelles ou causant des souffrances inutiles. Parmi les objectifs contraires au droit international humanitaire figurent l'Université islamique, les écoles, mosquées, installations médicales ainsi que le personnel médical, ambulances comprises. Parmi les armes contestables en droit humanitaire international se trouvent le phosphore sous forme de gaz en grenades et fusées, qui brûle la chair humaine jusqu'aux os, les armes DIME (Dense Inert Metal Explosives), qui coupent leurs victimes en pièces et accroissent le risque de cancer chez les survivants, ainsi que l'uranium appauvri porté par les bombes dites «Bunkerbuster», utilisées contre les tunnels de la bande de Gaza. Durant les prochaines centaines d'années, ces bombes pourraient soumettre à des radiations tous ceux qui en seraient frappés.

11 L'ampleur des «souffrances inutiles» liées aux opérations israéliennes présente une particularité à laquelle il n'a pas été prêté attention. Dans de nombreuses guerres actuelles, un grand nombre de civils cherchent

à éviter la souffrance du danger immédiat par la fuite et deviennent des «personnes déplacées à l'intérieur du pays» ou «réfugiés». Par son stricte contrôle des possibilités de sortie, Israël a privé la population civile de la bande de Gaza, directement ou indirectement, de la possibilité de devenir réfugiés, ce qui n'était jamais un choix, mais une expression de désespoir. Le refus israélien rend plus plausible que la population de la bande de Gaza est prisonnière de la politique israélienne d'occupation. En droit humanitaire international, cette suppression de la possibilité de fuite des habitants de la bande de Gaza constitue une accentuation marquée des périls auxquels une population civile est soumise et souligne l'ampleur de la crise humanitaire qui règne dans la bande de Gaza depuis le 27 décembre. Depuis le début de l'opération militaire, la situation s'est détériorée sensiblement. Un commentaire d'un porte-parole de la Croix-Rouge en ville de Gaza reflète bien la perception générale de la situation: «L'ampleur des opérations (militaires) ainsi que celle de la misère et des besoins au sol sont simplement effrayants ...»

12 Compte tenu du mandat qui lui a été confié, le rapporteur spécial fait les recommandations suivantes destinées à la session extraordinaire:

1. Rétablissement de l'accès du rapporteur spécial aux territoires palestiniens occupés, élément nécessaire de la fonction de surveillance de l'ONU;
2. Demande, adressée à l'Assemblée générale, de faire examiner les allégations selon lesquelles il y aurait eu crimes de guerre;
3. Trêve à long terme impliquant l'arrêt des tirs de fusées et la levée inconditionnelle du blocus;
4. Demande, adressée à la Cour internationale de Justice, de donner un avis consultatif sur l'évaluation du statut juridique du contrôle israélien de Gaza après le retrait d'Israël en 2005.

Source: <http://unispal.un.org/unispal.nsf/47d4e277b48d9d3685256ddc00612265/bb0c3c85fe5579bd8525753900615472?OpenDocument> (Traduction Horizons et débats)

Extraits du Droit international humanitaire

Article 51 – Protection de la population civile

1. La population civile et les personnes civiles jouissent d'une protection générale contre les dangers résultant d'opérations militaires. En vue de rendre cette protection effective, les règles suivantes, qui s'ajoutent aux autres règles du droit international applicable, doivent être observées en toutes circonstances. [...]
4. Les attaques sans discrimination sont interdites. [...]

5. Seront, entre autres, considérés comme effectués sans discrimination les types d'attaques suivants:

- a) les attaques par bombardement, quels que soient les méthodes ou moyens utilisés, qui traitent comme un objectif militaire unique un certain nombre d'objectifs militaires nettement espacés et distincts situés dans une ville, un village ou toute autre zone contenant une concentration analogue de personnes civiles ou de biens de caractère civil;
- b) les attaques dont on peut attendre qu'elles causent incidemment des pertes en vies humaines dans la population civile, des blessures aux personnes civiles, des dommages aux biens de caractère civil, ou une combinaison de ces pertes et dommages, qui seraient excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu.

Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), 8 juin 1977

Interdiction de refuser des biens indispensables à la survie de la population civile

Article 54 – Protection des biens indispensables à la survie de la population civile

1. Il est interdit d'utiliser contre les civils la famine comme méthode de guerre.
2. Il est interdit d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage, tels que des denrées alimentaires et les zones agricoles qui les produisent, les récoltes, le bétail, les installations et réserves d'eau potable et les ouvrages d'irrigation, en vue d'en priver, à raison de leur valeur de subsistance, la population civile ou la Partie adverse, quel que soit le motif dont on s'inspire, que ce soit pour affamer des personnes civiles, provoquer leur déplacement ou pour toute autre raison.

Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), 8 juin 1977

Interdiction des punitions collectives

Article 4 – Garanties fondamentales

2. Sans préjudice du caractère général des dispositions qui précèdent, sont et demeurent prohibés en tout temps et en tout lieu à l'égard des personnes visées au paragraphe 1: [...]

- b) les punitions collectives

Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II), 8 juin 1977.

Y avait-il «une bombe à retardement»?

Le 30 décembre dernier, le journal israélien «Haaretz» a rapporté dans un article ce qui suit: «Tout a commencé, le 4 novembre, quand l'armée israélienne a pénétré dans la bande de Gaza, pour faire sauter un tunnel, qui représentait une «bombe à retardement», à savoir un moyen d'enlever des soldats israéliens. Le 11 novembre, l'armée a encerclé une maison et l'a fait sauter. Ainsi, un homme du Hamas a été tué. Était-ce le seul tunnel dans la bande de Gaza? On aurait pu bloquer la sortie du côté israélien ou préparer une embuscade. Mais Israël ne s'est pas contenté de cette action. Le jour suivant, on a liquidé une voiture avec six personnes, prétendument tous membres du Hamas. Mais peut-être que c'était des gens en route pour faire leurs achats. Cette attaque loin à l'intérieur de la bande de Gaza a provoqué l'escalade de la violence. Le Hamas a répondu par une pluie de missiles. Israël a réagi par la fermeture des points de passage. C'est ainsi que l'opération «plomb durci» a commencé. Le Hamas a même arrêté des membres du «Jihad islamique», qui tiraient ou voulaient tirer sur Israël.» C'est ce qu'a déclaré «Haaretz» le 30 décembre.

Source: Reuven Moskowitz à propos des objectifs israéliens et réactions allemandes, www.neues-deutschland.de, 7/11/09

Dense Inert Metal Explosive (DIME) sur Gaza

L'armée israélienne a expérimenté une bombe nouvelle dite «Dense Inert Metal Explosive» (DIME), qui «provoque une détonation inhabituellement forte et qui diffuse dans un petit périmètre des fragments microscopiques surchauffés provenant d'un alliage pulvérulent de métal lourd et de tungstène. Quand ce shrapnel frappe un corps, il provoque d'intenses brûlures qui détruisent le tissu autour des os ainsi que les organes intérieurs. Il est presque impossible de sauver les blessés. [...] Ceci est contre le droit international, contre l'humanité, c'est contre le fait d'être un homme décent.»

Source: Jürgen Cain Kübel, *junge welt*, 6/11/09

Emploi de bombes au phosphore blanc fabriquées aux USA

L'emploi des bombes à phosphore blanc est interdit selon le droit international. Or des photos prouvent qu'Israël a utilisé des bombes au phosphore blanc pendant son offensive dans la bande de Gaza, ce qui avait été contesté auparavant.

Il y a également des preuves que les charges de ces projectiles ont blessé de jeunes civils palestiniens et provoqué des graves brûlures.

Le «Times» a décelé des stocks des bombes à phosphore blanc sur des photos de haute définition faites cette semaine par des unités militaires israéliennes à la frontière entre Israël et la bande de Gaza. Les projectiles bleu pâle de 155-mm portent clairement l'indication M825A1, une bombe à phosphore blanc fabriquée aux Etats-Unis.

Source: www.timesonline.co.uk, 8/11/09

L'expérience de «monnaie fondante» de Wörgl a pris fin il y a 75 ans

Une solution pour des temps de crise?

par Wolfgang Broer

Voici 75 ans qu'une décision du tribunal administratif de Vienne a mis fin – en novembre 1933 – à une expérience monétaire menée par la commune de Wörgl, au Tyrol. Il s'agissait d'un «sauve-qui-peut» face à la crise économique mondiale, qui trouva un écho puissant bien au-delà des frontières autrichiennes. Dans toute l'Europe on en parla – et jusqu'aux Etats-Unis; il fit même école ici où là.

Si l'on en croit le journal «Wiener Tag» du 20 juin 1933, le maire de Wörgl, Michael Unterguggenberger fut, avec celui de Vienne, Karl Steitz, le président de commune le plus en vue des années 1932 et 1933 en Autriche. Et même, pour une brève période, plus connu encore que ce dernier. Le journal viennois «12-Uhr-Blatt» écrivait alors: «D'un seul coup Wörgl est devenu célèbre dans le monde entier. Unterguggenberger est sur le point d'entrer dans l'Histoire.» Dans les années trente du siècle dernier, c'est une idée du théoricien allemand de l'économie Silvio Gesell, qu'Unterguggenberger adapta à la réalité politique et économique de sa commune.

Pour l'essentiel, cette idée consiste à établir, en marge de la monnaie officielle, une seconde monnaie qui n'a cours que dans la commune. Cette monnaie perd chaque mois 1% de sa valeur. Pour contrer cette perte de valeur, les habitants, c'est compréhensible, dépensent rapidement cet «argent fondant». L'argent circule donc rapidement dans la commune – alors qu'auparavant, en raison du revenu de l'épargne élevé (8 à 12%) ou par crainte de temps encore plus difficiles – les gens le gardaient chez eux et donc le retiraient du circuit économique. L'argent habituellement dormant, qui dans le reste de l'Autriche paresse littéralement au fond des bas de laine et sacs en jute, à Wörgl se sent soudain des ailes. Il réapprend le mouvement. Résultat: l'économie locale redémarre, les taxes perçues par le biais du marché se remettent à augmenter, les responsables communaux peuvent donc fournir du

travail aux chômeurs – c'est une «micro-spirale vertueuse» qui s'est mise en route pour tenter de sauver une économie moribonde.

Et cela fonctionne à merveille dans le cadre de la politique de déflation pratiquée alors en Autriche et dans le monde entier. Cette politique économique déflationniste et ses conséquences sociales dévastatrices a largement contribué à la mise à l'écart du Parlement en mars 1933 et à la guerre civile de février 1934.

L'expérience monétaire de Wörgl et ses succès, que beaucoup ont mis en doute, sont aujourd'hui bien documentés. Dès 1933 Franz Klein, un observateur avisé, remarquait dans l'«Österreichischer Volkswirt», la meilleure revue d'économie politique de la Première République – et la plus influente: «La commune de Wörgl, au Tyrol, a pu durant l'année de misère que fut 1932 financer relativement beaucoup de travaux publics tout en maintenant l'équilibre de son budget.»

En tout cas, l'expérience de Wörgl a fait reculer le chômage de 25% à l'époque de sa mise en œuvre (juillet 1932–septembre 1933) – l'équivalent, à l'échelle autrichienne, de 100 000 chômeurs en moins. Or, entre 1932 et 1933 le chômage a augmenté de 20% sur l'ensemble de l'Autriche.

Aux yeux du francophone Claude Bourdet, journaliste à l'influente revue «L'Illustration», Unterguggenberger est même «un diable d'homme». Il a en effet réussi au cœur de l'Autriche politiquement déchirée des années trente à mettre sur pied une utopie poli-



Un pont – «construit avec de la monnaie franche par la commune de Wörgl en 1933». (photo mad)

tique et sociale à petite échelle – il y faut une adresse diabolique!

Au conseil municipal de Wörgl, toutes les décisions sont prises à l'unanimité. Un maire social-démocrate jouit du soutien total du curé et de son bras droit, ainsi que du chef local de la Heimwehr (milices de «défense

du territoire» créées après la Première guerre mondiale, ndlt), Georg Stawa. «Et tout cela, alors que régnait en Autriche un climat qui a conduit un an et demi plus tard à la guerre civile. L'imagination et le sens de l'intérêt général dont a fait preuve Wörgl auraient-ils pu empêcher les tragiques événements de février 1934?» se demande l'historien Josef Nussbaumer.

Le Suisse J. B. Rusch prétend même, dans ses «Republikanische Blätter» (Feuilles Républicaines, ndlt) que l'Autriche «serait restée libre et indépendante» si l'expérience de Wörgl avait été étendue à tout son territoire. C'est une thèse certes fort plaisante, mais impossible à vérifier scientifiquement. Il est toutefois vrai qu'«on ne peut espérer de paix véritable tant que de vastes pans de la société ne réussissent pas à s'évader de la pauvreté», une des raisons que donne le Comité du Nobel d'avoir décerné le Prix Nobel de la Paix à Mohammed Younous, l'inventeur du micro-crédit.

Unterguggenberger mène un combat sans relâche en faveur de son idée. Il caresse même le projet de donner à Wörgl un statut d'«Etat libre» et «laboratoire monétaire» sous l'égide de la Société des Nations (SDN). Lui, le social-démocrate, établit aussi des contacts étroits avec la

droite conservatrice et fascisante de la Heimwehr (voir plus haut, ndlt), par exemple les dirigeants Emil Fey et Richard Steidle, respectivement viennois et tyrolien, et présente ses idées au Ministre de la justice en exercice,

Suite page 6

Crise économique mondiale: jadis et aujourd'hui

On compare souvent la crise financière actuelle et son glissement vers une récession économique mondiale avec la crise économique des années trente du siècle passé. Cette comparaison n'est que partiellement valable.

Selon les calculs de l'agence de presse américaine Bloomberg, ce sont 30 000 milliards de dollars qui sont, jusqu'aujourd'hui, partis en fumée dans la crise actuelle, déclenchée par des crédits immobiliers pourris américains. Il faut y ajouter 996 milliards de dollars qui se trouvent dans la comptabilité des banques et qui devront probablement être amortis.

Dans les années trente, environ 10 000 banques sont tombées en faillite. Nous en sommes loin aujourd'hui. Cela même si on tient compte du fait qu'aujourd'hui le secteur financier est dans les mains de quelques «géants», alors qu'auparavant, il y avait beaucoup de petites banques et d'instituts financiers. Jusqu'à ce jour, les historiens des phénomènes économiques n'ont pas réussi à évaluer les dégâts totaux de la crise qui avait sévi de 1929 à 1933.

D'octobre 1929 à 1932, le Dow Jones (index des actions) était tombé de 85% et ce n'est que dans les années cinquante du XX^e siècle qu'il a pu retrouver son niveau de la fin de l'été 1929. Il semble bien que nous sommes actuellement très loin d'une telle chute.

La crise économique mondiale du siècle passé avait aussi eu sa source aux Etats-Unis. Eric Hobsbawm, un des meilleurs historiens actuels, estime dans son livre intitulé «Das Zeitalter der Extreme. Weltgeschichte des 20. Jahrhunderts» (Le temps des extrêmes. Histoire mondiale du XX^e siècle) que «les

Etats-Unis ont été l'épicentre du plus grand tremblement de terre qui ait jamais été enregistré sur l'échelle de Richter de l'histoire économique».

Il est tout à fait possible que la crise actuelle aura aussi d'énormes conséquences tectoniques au sein de l'économie globalisée.

Lors de la crise économique mondiale de 1929 à 1932/33, le chômage (selon des statistiques officielles qui ne comprenaient ni le travail à temps partiel ni le chômage des ouvriers agricoles) était monté en 1933 en Allemagne à 44,7%, aux Etats-Unis à 31%, en Angleterre à 23,2%. Cette crise qui fut déclenchée en octobre «le vendredi noir» à Wall Street à New York ne fut pas seulement la pire et la plus longue crise de l'histoire du capitalisme, mais aussi la première qui ne connut pas, par la suite, une relance solide. Elle s'enlisa dans une dépression de longue durée. Lors de la «relance» après 1933, le chômage se maintint en Grande Bretagne et en Suède à 17%, aux Etats-Unis à 20%.

Actuellement aussi, la crise financière a rapidement eu des effets négatifs sur l'économie réelle. Il ne se passe pas un jour sans que l'on annonce des réductions de production, du travail à temps partiel et des licenciements. Il n'apparaît toutefois pas que la crise actuelle puisse avoir des répercussions aussi catastrophiques sur le marché du travail que dans les années trente du siècle passé.

La différence essentielle entre les deux crises, réside dans les stratégies de maîtrise diamétralement contraires.

A l'époque, on avait eu affaire à un pur égoïsme. Les intérêts particuliers des Etats avaient annihilé tout effort en vue de lutter en commun contre la crise. En voici

un exemple frappant: la Grande Bretagne renonça en septembre à la couverture or pour sa monnaie, mais interdit en même temps à l'Inde de détacher sa monnaie, la roupie, de la livre sterling anglaise; de ce fait tous les débiteurs indiens furent mis sous une énorme pression: le prix de l'or s'éleva d'environ 30% et les prêteurs imposèrent aux paysans indiens de vendre leur or.

L'énorme masse d'or qui, ainsi, s'écoula de l'Inde permit de soutenir la livre sterling. Mais en même temps, on assista à un effondrement des prix du blé et du riz, ce qui porta un coup fatal aux exportations de l'Inde.

Dans les années trente du siècle passé, on tenta de résoudre la crise par une politique de déflation, c'est-à-dire par une baisse continue et générale des prix tant des marchandises que des services. Il s'agit donc, par là, de maintenir stable la valeur de la monnaie et de sa masse, ainsi que de limiter les dépenses budgétaires.

Aujourd'hui, les hommes d'Etats et les leader du monde économique s'y prennent de toute autre façon. La masse monétaire courante, réduite par la crise d'au moins 30 000 milliards n'est pas maintenue en stabilité, ni réduite comme dans les années trente, mais les banques centrales et les Etats ont, selon les dernières nouvelles, soit promis, soit déjà injecté plus de 4000 milliards dans le cycle monétaire et selon certains experts ce chiffre pourrait même atteindre 6000 milliards.

Au contraire des années trente, les dépenses budgétaires ne sont pas limitées, mais on tente par une politique de «financement au découvert» (donc de s'engager consciemment dans une politique

d'endettement afin de redonner par des investissements et des stimulations un élan à l'économie) d'adoucir la crise.

Du fait qu'on espère par cette politique commune (même s'il y a des différences de détails dans les stratégies et dans l'utilisation des instruments adéquats) pouvoir réduire les effets de la crise, il n'est pas vraiment nécessaire d'entreprendre des initiatives locales, telles celles que Wörgl avait lancées dans les années trente.

Néanmoins, l'expérience de Wörgl – tout spécialement dans une période économiquement difficile, comme celle qui est en vue – nous transmet encore aujourd'hui un message fondamental:

Premièrement: il n'est pas vrai que les petites gens ne peuvent que se croiser les bras en attendant de savoir ce que ceux «d'en haut» vont décider. Il y a toujours des possibilités, dans son aire, d'entreprendre quelque chose et d'obtenir des résultats.

Deuxièmement: si l'on veut obtenir des résultats, il faut être capable de surmonter les barrières idéologiques et les préjugés de partis pour travailler ensemble. Cela exige des compromis, qui valent de toute façon mieux que de subir sans défense les conséquences de la crise.

Troisièmement: Il est erroné de prétendre que, suite à une «loi naturelle», les humains sont des êtres qui ne cherchent que la lutte, la concurrence sans pitié et qu'ils sont poussés par la cupidité, comme tente de nous le faire croire le capitalisme sauvage actuel. Non, les humains sont des êtres capables de solidarité et de compassion. Et c'est une belle tâche que de rappler et de développer ces valeurs à tout moment.

Wolfgang Broer

Causes et conséquences de la crise économique et financière actuelle

Débats dans la gauche allemande

par Jürgen Elsässer

La crise économique que le monde traverse en ce moment n'est pas une simple affaire d'économie, mais bien aussi d'impérialisme. C'est moins une aggravation de l'exploitation par l'industrie capitaliste (suraccumulation du capital) que les spéculations, lancées à partir de ses bastions états-unien et britannique, auxquelles se livre la finance internationale qui ont conduit à la catastrophe du siècle, dont nous vivons désormais les débuts. Des «armes financières de destruction massive» ont été systématiquement mises en place, transformant des régions industrielles entières en «terre brûlée». Comme Londres et Washington bloquent toute tentative de réguler l'économie-casino mondialisée, c'est aux Etats-nations d'agir: en Allemagne, il ne faut pas sauver les grandes banques qui participent à l'étranglement de l'économie réelle. Il faut bien plutôt les nationaliser sans les dédommager et les placer sous contrôle démocratique strict.

La Chancelière allemande a qualifié à la mi-octobre la crise économique de «mise à l'épreuve la plus dure depuis les années 20». Quelles sont les raisons de ce bouleversement, le pire depuis les années 20? Deux pistes d'explication s'opposent. Pour la gauche il s'agit avant tout d'un problème d'exploitation et de répartition; le terme qu'emploie Marx en pareil cas est celui de «suraccumulation»; les capitalistes ne font en définitive que ce qu'ils ont toujours fait, mais cette fois-ci ils se sont montrés particulièrement brutaux; l'exploitation a été telle que le capital qu'on en retire ne peut plus être investi de façon rentable dans la production et a donc trouvé un exutoire dans la spéculation.

Pour les commentateurs «bourgeois», en revanche, le problème relèverait plutôt de la sphère financière. Le *Spiegel*, par exemple, développait son titre de la mi-novembre dernière en parlant de «crime capital [...] commis par les banquiers, tolérés par les politiciens.» Cette explication, comme nous allons le montrer dans ce qui suit, est paradoxalement plus «marxiste» et surtout plus réaliste que celle de la gauche. La focalisation sur les «boursicotiers» et «spéculateurs» induit en erreur surtout parce qu'elle évoque avant tout des hommes cupides et irresponsables et réduit donc cela à une affaire d'individus. Il vaudrait mieux parler de capital financier ou d'aristocratie de la finance, qui à partir de leurs principaux bastions, aux USA et en Grande-Bretagne, ont pratiqué systématiquement une stratégie de dérégulation des marchés. C'est ainsi qu'ont été mises en place, surtout dans ces dix dernières années, des «armes financières de destruction massive» qui permettent aux super-riches de pressurer

le reste du monde. L'expression est de Warren Buffett, un milliardaire américain clairvoyant, qui a toujours critiqué l'économie-casino pratiquée par ses pairs.

«Capital fictif»

Les «armes financières de destruction massive», ce sont des produits financiers hautement spéculatifs, dits «produits dérivés», créés à l'époque où Alan Greenspan était Président de la FED (1987-2006), et surtout à partir de la fin des années 90. «Ils recèlent des dangers invisibles pour l'instant mais potentiellement mortifères» écrivait Buffett dès la fin 2002. Les munitions pour ces armes c'est le «capital fictif» (ou virtuel), qui ne provient pas de la création de valeur et de l'accumulation capitaliste (donc de l'exploitation de la main-d'œuvre, comme l'analyse la gauche), mais qui est généré par des ordinateurs – ce qui ne l'empêche pas de causer d'épouvantables dégâts, bien réels ceux-là. Les principaux coupables sont les «hedge funds» et les «Private Equity funds» – les «criquets pèlerins», selon le mot de Franz Müntefering, qui utilisent ces armes pour le compte des banques d'investissement. Un seul chiffre suffit à prouver leur totale déconnexion d'avec l'économie réelle: en décembre 2007, les produits dérivés représentaient au total la somme astronomique de 596 billions [1 billion = 10¹², soit 1000 milliards, ndlt] de dollars, selon la *Bank for International Settlements* [BIS, «banque des Banques centrales», ndlt]. Point de comparaison: le total mondial des pertes subies par les banques l'été 2007, début de la crise immobilière aux USA, s'élevait fin octobre 2008 à 2,2 billions d'euros – en soi une somme astronomique, certes, mais à peine 0,5% du potentiel de destruction des produits dérivés. 596 billions de dollars, c'est douze fois le montant de la richesse produite dans le monde en un an. Pour parvenir à ce montant, il aurait donc fallu retirer l'économie réelle la valeur totale des biens et services produits pendant douze ans, jusqu'à la dernière vis, et la dernière goutte de pétrole et les investir dans ces titres. Il est donc évident que ce «capital virtuel» n'est pas un élément dérivant de la création de valeur ni de l'accumulation capitaliste boursière ordinaire, comme le ferait croire l'étymologie latine *derivare*, mais un tour de passe-passe financier.

Karl Marx avait déjà étudié les prémices de ce tour de passe-passe et créé le terme de «capital fictif». Dans le volume 3 du «Capital», il écrit: «Avec le développement du capital portant intérêt et du crédit, tout capital semble doubler et parfois tripler du seul fait que lui-même ou des créances passent de main en main en revêtant des formes différentes. La plus grande partie de ce capital est purement «fictive». Mais Marx parlait de «doublement» ou «triplement» du capital. Qu'il puisse être multiplié par cent, voire mille, jusqu'à représenter douze fois la totalité de la richesse produite en un an dans le monde, voilà ce qu'il n'aurait pas osé imaginer. Il ne s'agit plus d'un simple saut quantitatif, mais d'un changement qualitatif.

Marx distingue nettement deux types de «capital virtuel». Le premier désigne un capital non encore réalisé, mais parfaitement réalisable: des titres de propriété qui représentent un capital réel, soit des actions qui sont des participations dans des entreprises réelles. Il ne le confond en rien avec le capital «totalement illusoire» qui ne recouvre rien d'autre que le papier sur lequel est imprimé le titre de propriété. A l'époque où Marx écrivait, cette catégorie comprenait à ses yeux essentiellement les emprunts d'Etat. Pour financer des dépenses somptuaires ou d'armement, l'Etat récoltait des fonds auprès de ses citoyens en échange desdits «emprunts». Les créanciers avaient droit au remboursement et touchaient des intérêts (cumulatifs). Mais le problème fondamental était que l'argent des citoyens était bel et bien fichu, investi dans des édifices de prestige et des canonnières que le gouvernement avait financés avec cet argent.

C'est pourquoi Marx appelle ces bons du Trésor «des doubles en papier d'un capital engoulé». Il ne pouvait pas se douter que les requins de la finance pourraient un jour mettre en circulation des «représentants nominaux d'un capital inexistant», et en quantité bien supérieure à celle que se permettaient les Etats.

Les CDS (Credit Default Swaps) permettent de mettre en évidence ce que sont les produits dérivés et leur fonctionnement. Au départ les CDS étaient des assurances qui devaient garantir les créanciers contre le défaut de paiement. Ils devinrent un danger quand les institutions de crédit furent autorisées à les revendre et qu'ils disparurent ainsi des bilans. Pour mieux les vendre on les présenta comme de bons investissements – et les dettes de Californiens qui se faisaient bâtir un petit pavillon se transformèrent comme par magie en actifs entre les mains de retraités souabes crédules. La finance sembla alors avoir inventé le mouvement perpétuel en matière d'accroissement de la richesse. Mais la réalité ne tarda pas à faire son grand retour: quand un nombre sans cesse croissant d'emprunteurs ne fut plus à même de rembourser, les assureurs de ces prêts durent mettre la main à la poche: institutions, firmes et créanciers privés détenteurs de CDS. Mais ils en étaient bien incapables; ayant agi hors de tout contrôle bancaire exercé par les Etats ils n'avaient pas le capital répondant nécessaire. Si, durant ces dix à quinze dernières années, l'oligarchie financière internationale n'avait pas proposé aux super-riches du monde entier des investissements hautement rentables (et hautement spéculatifs) au casino mondial de l'économie, jamais la crise n'aurait pu se transformer en tsunami financier. Car, sans ces nouvelles offres, les multimilliardaires auraient été contraints d'investir de manière relativement conventionnelle les profits qu'ils tiraient d'une exploitation accrue: soit dans des investissements traditionnels, épargne, emprunts ou actions, et l'essentiel se serait retrouvé entre les mains des banques, des Etats ou dans le capital des entreprises et donc aurait pu être mis à la disposition de l'économie réelle, soit dans les produits de luxe, bagnoires en or et yachts gigantesques, ce qui aurait également fait fonctionner l'économie réelle. La formation d'une bulle de la dimension actuelle n'aurait pas été possible.

Le rôle de Wall Street

Il est exact que l'Allemagne s'est ouverte à ce type de spéculations sous le gouvernement Schröder. Mais ses créateurs n'en sont pas moins une aristocratie financière dont les principaux bastions se trouvent aux USA et en Grande-Bretagne, même si elle dispose de bases dans d'autres pays, chez nous par exemple à la Deutsche Bank. Les inventeurs de ces armes financières de destruction massive sont à Wall Street. «C'est essentiellement dans les «think tanks» des grandes banques d'investissement états-uniennes et tout particulièrement chez J.P. Morgan qu'ont été élaborés les étranges modèles de l'étrange multiplication de l'argent, des modèles qui maintenant partent en fumée l'un après l'autre par un «effet domino»,» ainsi que le résume le *Spiegel*.

«La plupart des «hedge funds» opèrent à partir des USA ou de Grande-Bretagne» écrit également l'institut munichois ISW. Dès 1905, à Londres et New York, près de la moitié des transactions sur les titres portait sur les «hedge funds». Chez nous ils n'ont été autorisés qu'en 2004. Au milieu de l'année 2007, 36% des hedge funds opéraient à partir de New York, 21% à partir de Londres et seulement 3% de l'ensemble des autres places financières européennes. Bien qu'ils opèrent à partir de New York et Londres, le siège des criquets pèlerins anglo-saxons est en général situé dans des paradis fiscaux où ils ne sont soumis à aucune juridiction: 63% se trouvent aux Iles Caïman, 13% dans les îles anglo-normandes, 11% aux Bermudes et 5% aux Bahamas.

Non content d'avoir été le principal créateur de produits dérivés, le géant de la banque J.P. Morgan contrôle aussi la plupart des hedge funds mondiaux, soit 398 (chiffres de 2005). Rien d'étonnant donc si le premier responsable du grand krach en a été aussi le premier profiteuse. Au printemps 2008 J.P. Morgan a avalé *Bear Stearns* pour 2 dollars l'action; un an plus tôt les participations à *Bear Stearns* se négociaient encore à 159 dollars. Lorsqu'en septembre 2008 la banque *Washington Mutual* fit faillite – à ce jour le plus gros krach de l'histoire – J.P. Morgan a encore frappé: la banque s'offrit des actifs estimés à 176 milliards de dollars pour 1,9 milliard tout juste.

«Les USA ressemblent eux-mêmes à un gigantesque hedge fund. La part des entreprises financières dans les profits totaux des entreprises (après impôts) a bondi de moins de 5% en 1982 à 41% en 2007» écrivait en février 2008 *Martin Wolf* dans le «Financial Times». Il n'en va pas autrement en Grande-Bretagne: un quart de la richesse annuelle provient des hedge funds. Rien d'étonnant à ce que les deux pays se soient jusqu'ici défendus avec bec et ongles contre toute limitation apportée aux hedge funds.

Rompre avec les USA

Le Président russe, *Medvedev*, a déclaré en novembre dernier dans son Discours sur l'état de la nation: «La crise financière a montré qu'une réforme des systèmes politique et économique s'impose. Mettre fin à l'hégémonie politique et économique des Etats-Unis constitue l'axe et la base de cette réforme». Sur ce point, il diffère des conclusions que tire de la crise financière une grande partie de la gauche, qui fait l'impasse sur l'aspect impérialiste de la crise actuelle («l'hégémonie politique et économique des Etats-Unis») et voit «l'axe et la base de cette réforme» dans la suraccumulation et la répartition «en particulier en Allemagne» (fraction du parti *Die Linke* au Bundestag). Ce qui dans la pratique la conduit à commettre des erreurs politiques.

Par exemple, à la mi-septembre, quand les USA mirent «de façon agressive» («Frankfurter Allgemeine Zeitung») le gouvernement fédéral en demeure de soutenir leur plan de sauvetage des banques. Pour une fois avisée, réflexe rare chez elle, la Chancelière refusa le rôle d'exécutrice des basses œuvres de l'Oncle Sam. «Je suis très critique quant au rôle qu'entendent jouer les marchés financiers – ils se sont malheureusement trop longtemps opposés à toute régulation volontaire, avec l'appui des gouvernements états-unien et britannique» déclara *Merkel*. *Steinbrück* ajouta: «Les USA sont à l'origine de la crise.» *Oskar Lafontaine* critiqua ces «déclarations qui sentent leur province». «Je regrette que les Allemands veuillent laisser les USA se débrouiller tout seuls. C'est une prise de position erronée.» Et le Sarrois d'adjurer le gouvernement fédéral «d'aider les USA à sauver les banques ébranlées par la crise». *Rüsselsheim*, la ville d'Opel, est en revanche sur la même ligne que *Medvedev*.

S'exprimant sur la crise que traverse la firme, le maire, *Stefan Gieltofski* (SPD) a déclaré: «L'origine de la crise ne se trouve pas à *Rüsselsheim*, mais à *Detroit*.» Le reporter du *Spiegel* a été témoin de la colère de toute la ville contre la direction de l'entreprise américaine. «Il faut rompre avec *General Motors*» a déclaré une passante. Une autre a eu une formulation brutale: «Les Allemands font du bon boulot, et pour nous remercier les Américains nous sucent jusqu'à la dernière goutte.» Le reporter résumait ainsi son impression: «C'est le plus petit dénominateur commun des habitants de *Rüsselsheim*.» Les propos tenus sont sans doute empreints d'un certain ressentiment. Mais la réalité économique qui l'engendre ne doit pas rester ignorée de la Gauche.

(Traduit par Michèle Mialane et révisé par Fautso Giudice, www.tlaxcala.es)

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante,
l'éthique et la responsabilité
pour le respect et la promotion du droit international,
du droit humanitaire et des droits humains

Éditeur
Coopérative Zeit-Fragen

Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier

Rédaction et administration
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél. +41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

E-Mail: hd@zeit-fragen.ch
Internet: www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6

Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 198.– frs / 108.– €
ISSN 1662 – 4599

© 2009 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations.
Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants
uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction
d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons
et débats, Zurich».

Utilité économique des plans de relance

par Reinhard Koradi

Les gouvernements n'ont plus aucun doute. Alors qu'il y a quelques semaines, les politiques s'employaient à nous rassurer et avaient recours à des manœuvres dilatoires, ils nous préparent maintenant à une récession accompagnée d'une augmentation du chômage. Il s'agit la plupart du temps d'encouragements à tenir bon associés à la promesse que tout ira mieux à partir de 2010. Des plans de relance de centaines de milliards sont censés contribuer à vaincre la récession. Des programmes de création d'emplois par les pouvoirs publics sont destinés à protéger contre le chômage qui menace. Naturellement, l'argent provient des caisses fédérales (finances publiques). Comme cet argent ne peut être mis à disposition qu'au prix d'un accroissement de la dette, ce sont les contribuables qui trinqueront. Mais le contribuable ordinaire va-t-il profiter des mesures de soutien ou l'étranger en sera-t-il le bénéficiaire?

L'OMC et les accords bilatéraux avec l'UE sont un obstacle aux plans de relance

Pourquoi cette question? Comme les autres membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Suisse s'est engagée à lancer, à partir d'un certain montant, des appels d'offres internationaux pour les marchés des biens et des services ainsi que ceux du bâtiment. Officiellement, cette mesure vise à encourager la transparence et la concurrence dans les commandes publiques grâce à l'ouverture du marché. Les règles de l'OMC concernent les marchés publics de la Confédération et des cantons ainsi que ceux des entreprises publiques des



A l'époque de la crise pétrolière, au début des années 1970, le slogan «Achetez suisse» était encore politiquement correct. Peut-être serait-il temps de repenser à la valeur du travail indigène. (photo reuters)

secteurs de l'eau, de l'électricité et des transports. Avec l'accord bilatéral sur les marchés publics conclu entre la Suisse et l'Union européenne, le domaine d'application des règles de l'OMC a été étendu. Les commanditaires des marchés des districts et des communes, ceux, publics et privés, des secteurs du rail, du gaz et du chauffage ainsi que les entreprises privées de l'eau, de l'électricité, des transports

et du bâtiment sont tenus de lancer des appels d'offres internationaux. Cet accord léonin a privé la Suisse de son autonomie en matière de politique économique nationale: elle ne peut donc plus appliquer de plans de relance répondant aux besoins des entreprises et des salariés suisses et, par conséquent, profitables à l'économie de notre pays. Certes, on va nous expliquer que la Suisse peut également

profiter de plans étrangers mais cet argument ne peut pas occulter le fait que les accords internationaux nous ont privés de la possibilité de défendre nos intérêts. Les accords bilatéraux ont rendu impossible une politique économique capable de s'adapter aux fluctuations conjoncturelles et de sauvegarder l'emploi. A l'époque de la crise pétrolière, au début des années 1970, le slogan «Achetez suisse» était encore politiquement correct. Peut-être serait-il temps de repenser à la valeur du travail indigène.

Les plans de relance ne se justifient que si l'on applique le droit d'urgence

La situation économique d'aujourd'hui et de demain nécessite des mesures extraordinaires qui impliquent notamment que l'on abolisse la règle de l'OMC et l'accord bilatéral sur les marchés publics. Comme les milliards proviennent du contribuable, celui-ci a le droit de demander que son argent profite au peuple suisse.

Tous les peuples, pas seulement les Suisses, doivent se poser la question fondamentale suivante:

A qui doit profiter l'économie, à la population indigène ou au grand capital et à quelques multinationales? La crise financière et économique pourrait être l'occasion de savoir si les peuples veulent se réapproprier leur droit à l'autodétermination ou si le néo-conservatisme à la Friedman va continuer à rendre les peuples impuissants. Il s'agit là d'une option décisive qu'il nous faut prendre en commun. •

«L'expérience de ...»

suite de la page 4

Schuschnigg, ainsi qu'au gouverneur du land de Styrie, Rintelen.

Le gouvernement chrétien-social d'Innsbruck résiste aux appels que lance de Vienne le Ministère des Finances à en finir avec les «folies» de Wörgl en faisant traîner volontairement la procédure, voire en fournissant des renseignements incomplets.

Quoi qu'il en soit, l'émission d'«argent fondant» osée par Unterguggenberger sera reprise par les communes de Sankt-Pölten et Lillienfeld (Basse-Autriche), Kirchbichl (Tyrol) et Liezen (Styrie). Pour finir 200 communes autrichiennes environ voulaient tenter l'expérience.

C'est là que le chancelier Engelbert Dollfuss, qui en Conseil des Ministres s'était pourtant exprimé très favorablement au sujet de l'«argent fondant» tire la sonnette d'alarme. Sur les instances du Ministère des Finances et surtout de la Nationalbank et de son président Victor Kienböck – derrière lequel se retranche Dollfuss – le tribunal administratif interdit définitivement l'expérience de Wörgl en novembre 1933. L'«argent fondant» lui-même avait dû être retiré de la circulation dès septembre.

L'expérience de Wörgl dépasse les frontières de l'Autriche, même après avoir été interdite. Elle fascine le président du Conseil français Edouard Daladier, qui se rend à Wörgl en 1934 et s'entretient durant 3 heures avec Unterguggenberger. Elle fascine également le poète américain Ezra Pound qui lui dédie deux de ses célèbres *Cantos pisans*.

L'expérience de Wörgl fait des vagues jusque sur l'autre rive de l'Atlantique, aux États-Unis. 22 villes états-uniennes imitent en 1933 l'exemple de Wörgl. Un projet de loi demandant l'introduction d'argent fondant dans l'esprit de Silvio Gesell et selon le modèle de Wörgl est présenté au Sénat américain et à la Chambre des Représentants. En Tchécoslovaquie aussi un certain nombre de communes se décident à émettre une sorte de monnaie fondante. On y réfléchit également au Liechtenstein, de même qu'à Monaco, Paris et Nice. La Suisse, où certaines villes envisagent l'émission de «monnaie franche» interdit même à Unterguggenberger l'accès à son territoire. Le gouvernement helvétique et ses banques craignent de voir la «fièvre monétaire de Wörgl» s'étendre dans

leur pays. Au royaume de Yougoslavie (plus exactement, en Serbie) en France et en Espagne, diverses communes sont encore tentées par l'exemple de Wörgl en 1934, 1935 et 1936.

Sans en être personnellement conscient et à plus forte raison sans avoir établi de théorie, Unterguggenberger a contribué dès les années 30 du siècle dernier à inventer et surtout à mettre en pratique la «circulation de monnaie complémentaire». Sur «Wikipédia» le rôle de cette monnaie est formulé comme suit: «Une monnaie complémentaire relève d'un accord conclu par une communauté généralement restreinte d'accepter parallèlement à la devise officielle un autre moyen d'échange. Cette monnaie complémentaire peut être aussi bien une marchandise ou un service, qu'un bon à valeur représentant l'équivalent en argent. Elle est de l'argent en ce sens qu'elle remplit la fonction habituelle dévolue à l'argent. Un tel accord vise à compenser des déséquilibres sociaux, économiques ou écologiques résultant de la situation de monopole de la devise officielle lorsque celle-ci demeure rare sur une longue période, sans vouloir la remplacer totalement.»¹

Ce que Silvio Gesell a formulé en théorie voici presque un siècle et dont il a fait la base de son étude en 18 volumes, et qu'Unterguggenberger a mis en pratique à Wörgl dans les années 30 du siècle dernier, trouve sa place dans notre actualité – et des ouvrages scientifiques modernes ont repris le sujet. «Le système du loyer de l'argent réalise de manière invisible et à l'insu du plus grand nombre une répartition du bas vers le haut. Contrairement à l'opinion communément admise selon laquelle ce système est profitable pour tous ceux qui perçoivent des intérêts, seule une petite minorité en tire profit, la majorité de la population étant la victime ou en tout cas le perdant du système.» selon Bernd Senf, économiste de renom et professeur d'économie politique à l'Université de Berlin. Et il ajoute «Crédit égale intérêt, et intérêt signifie que l'on encaisse plus que l'on n'a prêté». «Il devient nécessaire à notre époque de revenir à une économie de proximité» déclarent pour leur part Erich Kitzmüller et Herwig Bichele dans leur ouvrage intitulé «Das Geld als Zauberstab und die Macht der internationalen Finanzmärkte» (L'argent, une baguette magique au service de la puissance des marchés financiers internationaux). Pra-

tiquer une économie de proximité et la solidarité dans une communauté: voilà ce qu'on fit à Wörgl lors de l'expérience de la monnaie fondante.

Rien d'étonnant à ce que l'exemple de Wörgl ait aujourd'hui encore diverses postérités. Au début des années 80 la fondation d'un système d'échanges a créé un mouvement qui, selon Bernard Lietaer, expert en systèmes monétaires, utilise au total 4000 monnaies complémentaires de par le monde, aux USA, en Europe, dans presque toutes les nations industrialisées, mais aussi dans les pays émergents et en développement. Leur diversité est prodigieuse: il existe des monnaies complémentaires classiques, comme à Wörgl (mais dont la plupart ne sont pas «fondantes»), des cercles de troc, des «sociétés Barter» (*sociétés de crédit mutuel fonctionnant entre PME et fournissant à ses membres des prêts sans intérêt, ndlt*), des bourses temporaires et des bons régionaux (bons pour des marchandises utilisables seulement dans une région donnée); il existe même des «monnaies» couvertes par de l'énergie, visant à garantir durablement aux régions correspondantes des avantages économiques ou écologiques. Sans cesse éclosent de nouvelles initiatives qui ne «rentrent pas dans des cases».

Les monnaies complémentaires sont une sorte de boîte à outils où l'on peut se servir d'outils pour bricoler quelque chose. Mais le but est toujours de mettre au point un système sur mesure permettant à une commune, une ville ou une région de créer de la valeur supplémentaire au service de la communauté.

En Autriche il y a des centaines de cercles de troc. En simplifiant, leur fonctionnement est le suivant: un spécialiste des ordinateurs propose à un boulanger d'améliorer son système informatique. Pour ce service il reçoit, virtuellement ou sous forme de bon, une certaine valeur d'échange. Qui lui permettra d'obtenir du pain chez le boulanger ou de payer l'installateur.

Mais il y a aussi des monnaies complémentaires classiques («argent local»), par exemple le «Babenbertaler» à Mödling, le «Styrrion» à Graz ou le «Silbergulden» à Hall. Emises par la ville, elles ne sont acceptées que par les commerçants et prestataires de services de cette même ville, ce qui est censé profiter à l'économie locale. Et à Wörgl aussi on refait une petite expérience: Le premier octobre 2005 on a créé une mon-

naie complémentaire réservée aux jeunes. Tous les plus de 12 ans peuvent participer. Ils travaillent dans des services locaux, des associations ou rendent des services à leurs voisins. En échange, ils reçoivent des tickets – en principe, chaque heure travaillée vous rapporte un à-valoir de 2,5 euros. Ils peuvent échanger ces tickets à la mairie contre des bons leur permettant d'effectuer des achats dans les entreprises régionales ou de pratiquer des activités de loisir (piscine, piste de luge, patinoire). •

(Traduit par Michèle Mialane, www.tlaxcala.es)

¹ Définition de monnaie complémentaire sur Wikipédia en français: «Les monnaies complémentaires communautaires décrivent un vaste groupe de monnaies et de systèmes de bons conçus pour être utilisés en combinaison avec des monnaies standards ou d'autres monnaies complémentaires. Elles peuvent être évaluées par rapport aux monnaies nationales, ou échangées avec elles, elles fonctionnent néanmoins comme un moyen d'échange à part entière. Les monnaies complémentaires sont en dehors du cadre national du cours légal, et n'ont donc pas cours légal. Taux de change, zone de circulation et utilisation avec d'autres monnaies diffèrent grandement entre les différents systèmes de monnaie complémentaire, comme dans le cas des systèmes de monnaie nationale.

Certaines des monnaies complémentaires communautaires incluent des échelles de valeur basées sur le temps ou des réserves de ressources réelles (or, pétrole, service etc.) Une monnaie basée sur le temps est évaluée par le nombre d'heures passées pour réaliser un service, indépendamment de la valeur de marché potentielle du service.

Des monnaies complémentaires incluent le principe de la monnaie fondante, une dévaluation intentionnelle de la monnaie à travers le temps, semblable à un taux d'intérêt négatif. Cela stimule les échanges de la monnaie dévaluée, propage une participation étendue au système de monnaie et décourage le stockage de la richesse (thésaurisation) pour lui préférer des outils qui stockent la valeur de manière plus permanente comme la propriété, l'amélioration, l'éducation, la technologie, la santé, etc.

D'autres systèmes de monnaie complémentaire communautaire utilisent de forts taux d'intérêts pour promouvoir une forte compétition entre les participants, et le retrait de la richesse de structures qui la maintiennent à long terme (richesse naturelle, matérielle, propriété, etc.) pour aider le processus d'industrialisation rapide, de production de masse, d'automatisation et d'innovation compétitive.

La capacité à spéculer est en général absente des paramètres de conception des monnaies complémentaires. Les monnaies complémentaires sont souvent, et de manière intentionnelle, restreintes dans leur étendue régionale, dans leur durée de validité ou dans leur secteur d'utilisation. Elles peuvent nécessiter d'être membre d'une communauté d'individus.»

La guerra por el gas natural

La invasión israelí de Gaza y los yacimientos marinos de gas

Israel: en vez de comprar el gas de las costas cercanas de Palestina, hacen una guerra sucia – a par ello cuentan con el apoyo de occidente

by Michel Chossudovsky

La invasión militar de la Franja de Gaza por el ejército de Israel tiene relación directa con el control y la posesión de las reservas estratégicas de gas en la costa. Esta es una guerra de conquista. Descubiertos en 2000, existen amplias reservas de gas frente a la costa de Gaza.

A la *British Gas* (Grupo BG) y a su socio, la *Consolidated Contractors International Company* (CCC) en Atenas, de propiedad de las familias libaneses *Sabbagh* y *Koury*, se les concedió los derechos de exploración del petróleo y el gas por 25 años en un acuerdo firmado en noviembre de 1999 con la *Autoridad Nacional Palestina* (ANP).

Los derechos a los yacimientos de gas en alta mar son, respectivamente, de la *British Gas* (60 por ciento); *Consolidated Contractors* (30 por ciento) y del Fondo de Inversiones de la *Autoridad Palestina* (10 por ciento). (*Haaretz*, 21 de octubre de 2007).

El Acuerdo ANP-BG-CCC incluye el desarrollo del campo y la construcción de un gasoducto. (*Middle East Economic Digest*, 5 de enero, 2001).

La licencia a BG abarca toda la zona marina en alta mar de Gaza, que es contiguo a varias instalaciones de gas de la costa de Israel. (Véase mapa). Cabe señalar que el 60 por ciento de las reservas de gas a lo largo de la costa de Gaza e Israel pertenecen a Palestina.

El *Grupo BG* ha perforado dos pozos en el año 2000: el *Marina de Gaza-1* y el *Marina de Gaza-2*. Sus reservas se estiman por *British Gas* de ser del orden de 1,4 billones de pies cúbicos, por un valor de aproximadamente 4 mil millones de dólares. Estas son las cifras hechas públicas por *British Gas*. El tamaño de las reservas de gas de Palestina podría ser mucho mayor.

¿Quién es el titular de los yacimientos de gas?

La cuestión de la soberanía sobre Gaza de los campos de gas es crucial. Desde un punto de vista jurídico, las reservas de gas pertenecen a Palestina.

La muerte de *Yasser Arafat*, la elección del gobierno de Hamas y la ruina de la Autoridad Palestina han permitido a Israel establecer un control de facto en Gaza y de las reservas de gas de la costa.

British Gas (BG Group) ha negociado con el gobierno de Tel Aviv. A su vez, el gobierno de Hamas ha sido puenteado en cuanto a la exploración y el desarrollo de los derechos sobre los yacimientos de gas.

La elección del Primer Ministro *Ariel Sharon* en 2001 fue un importante punto de inflexión. La soberanía de Palestina sobre los yacimientos marinos de gas fue impugnada en el Tribunal Supremo de Israel. Sharon declaró inequívocamente que «Israel nunca comprará gas de Palestina» de Gaza al entender que las reservas de gas en alta mar pertenecen a Israel.

En 2003, Ariel Sharon, vetó un primer acuerdo, que permitiría a *British Gas* para



Reservas de gas en el mediterráneo frente a las costas de Egipto, Israel y Gaza. ¿Se trata de un objetivo de la guerra israelí contra la franja de Gaza el robar a los palestinos sus reservas de gas?

suministro de gas natural a Israel desde Gaza desde los pozos en alta mar. (*The Independent*, 19 de agosto de 2003)

La victoria electoral de Hamas en 2006 fue favorable a la desaparición de la Autoridad Palestina, que pasó a estar confinado en Cisjordania, en el marco del mandato de *Mahmoud Abbas*.

En 2006, *British Gas* «estaba cerca de firmar un acuerdo para el bombeo de gas a Egipto.» (*Times*, mayo 23, 2007). Según los informes, el Primer Ministro británico *Tony Blair* intervino en nombre de Israel con el fin de evitar el acuerdo con Egipto.

Al año siguiente, en mayo de 2007, el Gabinete israelí aprobó una propuesta por el Primer Ministro *Ehud Olmert* «para comprar el gas de la Autoridad Palestina». La propuesta de un contrato por 4 mil millones de dólares, con ganancias del orden de 2 mil millones de dólares de los cuales mil millones se destinan a los palestinos.

Tel Aviv, sin embargo, no tenía intención de compartir los ingresos con Palestina. Un equipo de negociadores de Israel fue creado por el Gabinete israelí para bloquear un acuerdo con el *Grupo BG*, evitando tanto al gobierno de Hamas y a la Autoridad Palestina:

«Las autoridades de la defensa israelíes quieren pagar con bienes y servicios, y no desean que el dinero vaya al control del Gobierno de Hamas». (Ibid)

El objetivo era esencialmente anular el contrato firmado en 1999 entre el *Grupo BG* y la Autoridad Palestina bajo mandato de *Yasser Arafat*.

En virtud de la propuesta de 2007 del acuerdo con BG, el gas de los pozos palestinos de la costa de Gaza iba a ser canalizado por una tubería submarina al puerto israelí de Askalún (Ashkelon). Así se transfería el control sobre la venta de gas natural a Israel.

La operación fracasó. Las negociaciones fueron suspendidas: «El Jefe del Mossad, *Meir Dagan*, se opuso al acuerdo por motivos de seguridad, dado que los productos iban a financiar el terror». (*Gilad Erdan*, Discurso a la Knesset sobre el tema «La intención del Vice-Primer Ministro *Ehud Olmert* para la compra de gas a los palestinos, los pagos servirán de Hamas», 1 de marzo de 2006, citado en el Teniente General (retirado) *Moshe Yaalon*, «¿El Futuro de la compra de *British Gas* de Gaza amenazan a las aguas costeras de la Seguridad Nacional de Israel?» *Centro Jerusalén para Asuntos Públicos*, de octubre de 2007)

La intención de Israel fue a cerrar la posibilidad de que se paguen regalías a los palestinos. En diciembre de 2007, el *Grupo BG* se retiró de las negociaciones con Israel y en enero de 2008 cerró su oficina en Israel. (web BG).

Plan de invasión en la mesa de dibujo

El plan de invasión de la Franja de Gaza en virtud de la «Operation Cast Lead» se puso en marcha en junio de 2008, según fuentes militares israelíes:

«Según fuentes de la defensa, el ministro de Defensa, *Ehud Barak*, dio instrucciones a las Fuerzas de Defensa de Israel para preparar la puesta en funcionamiento hace más de seis meses [en junio o antes de junio], a pesar de que Israel estaba empezando a negociar un acuerdo de cese del fuego con Hamas.» (*Barak Ravid*, Operation «Cast Lead»: Israeli Air Force strike followed months of planning, *Haaretz*, 27 de diciembre de 2008)

Ese mismo mes, las autoridades israelíes entraron en contacto con *British Gas*, con miras a reanudar las negociaciones relativas a la compra de gas natural de Gaza: «Tanto el Ministerio de Finanzas, con el director general *Yarom Ariav* y el Ministerio de Infraestructuras Nacionales con el director general *Hezi Kugler* convinieron en informar a BG del deseo de Israel de renovar las conversaciones. Las fuentes agregaron que BG no ha respondido oficialmente a Israel sobre la solicitud, pero que los ejecutivos de la empresa probablemente han llegado a Israel hace un par de semanas para celebrar conversaciones con funcionarios del Gobierno.» (*Globes online – Israel's Business Arena*, 23 de junio de 2008)

La decisión de acelerar las negociaciones con *British Gas* coincidió, cronológicamente, con la planificación de la invasión de Gaza iniciada en junio. Parece que Israel estaba ansioso para llegar a un acuerdo con el *Grupo BG* antes de la invasión, que ya estaba en una avanzada fase de planificación.

Por otra parte, las negociaciones con *British Gas* se llevaron a cabo por el gobierno de *Ehud Olmert* con el conocimiento de que había una invasión militar sobre la Mesa de Dibujo. Con toda probabilidad, un nuevo acuerdo postbélico político-territorial de la Franja de Gaza también está contemplado por el gobierno israelí.

De hecho, las negociaciones entre *British Gas* y los funcionarios israelíes estaban en marcha en octubre de 2008, 2–3 meses antes del comienzo de los bombardeos de 27 de diciembre. En noviembre de 2008, el *Ministerio israelí de Finanzas* y el *Ministerio de Infraestructuras Nacionales* dieron instrucciones a la *Israel Electric Corporation* (IEC) para entrar en negociaciones con *British Gas*, para la

compra de gas natural a partir de la concesión BG offshore en Gaza. (*Globes*, 13 de noviembre de 2008)

«El director general *Yarom Ariav* del Ministerio de Finanzas y director general *Hezi Kugler* del Ministerio de Infraestructuras Nacionales escribió a la IEC CEO *Amos Lasker* recientemente, informándole de la decisión del gobierno de permitir que las negociaciones avancen, en consonancia con el marco de la propuesta se aprobó a principios de este año.

El Consejo de la IEC, encabezado por el presidente *Moti Friedman*, aprobó los principios de la propuesta marco, hace unas semanas. Las conversaciones con la BG se iniciará una vez que la junta aprobó la exención de una oferta.» (*Globes* de 13 de noviembre de 2008)

Geopolítica y Energía de Gaza

La ocupación militar de Gaza tiene la intención de transferir la soberanía de los yacimientos de gas a Israel, en violación del derecho internacional.

¿Qué podemos esperar a raíz de la invasión?

¿Cuál es la intención de Israel con respecto a las reservas de gas natural de Palestina?

¿Un nuevo acuerdo territorial, con la presencia de israelíes y/o «el mantenimiento de la «tropas de paz»?

¿La militarización de toda la costa de Gaza, que es estrategia para Israel?

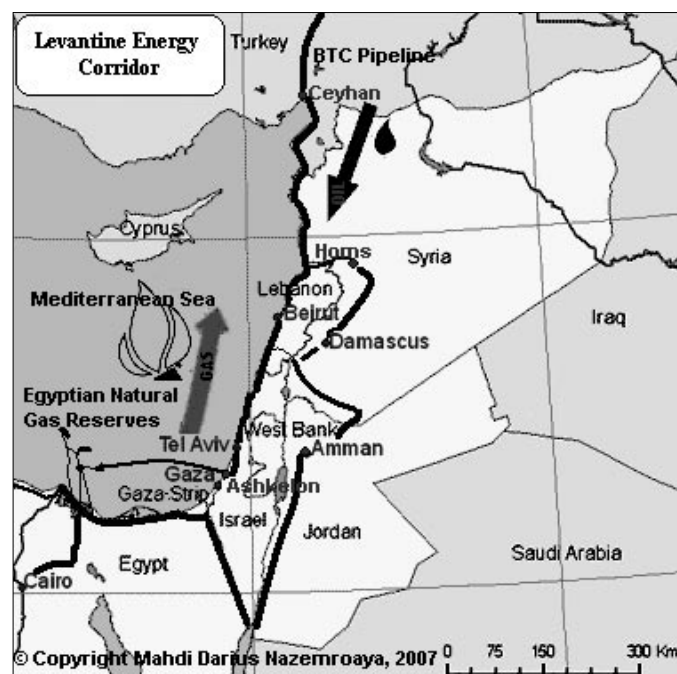
¿La pura y simple confiscación de campos de gas palestinos y la declaración unilateral de la soberanía israelí sobre Gaza y sus zonas marítimas?

Si esto ocurriera, el gas de los campos de Gaza quedarían integrados en las instalaciones en alta mar de Israel, que son contiguos a los a la Franja de Gaza. (Ver Mapa)

Estas instalaciones en alta mar también están conectadas a Israel por el corredor de transporte de energía, que se extiende desde el puerto de Eilat, que es la terminal de un oleoducto, en el Mar Rojo hasta el Terminal del puerto de Askalún (Ashkelon), al norte de Haifa, y, finalmente, la articulación a través de un proyecto de oleoducto turco-israelí con el puerto turco de Ceyhan.

Ceyhan es el terminal del oleoducto transcaspico Bakú–Tiflis–Ceyhan (BTC). «Lo que se prevé es enlazar el oleoducto BTC del gaseoducto Trans-Israel Eilat–Askalún (Ashkelon), también conocido como el Israel Tipline». (Véase Michel Chossudovsky, La guerra en el Líbano y la Batalla por el Petróleo, Global Research, 23 de julio de 2006)

Fuente: Global Research, 16/1/09. www.globalresearch.ca/PrintArticle.php?articleId=11829 (Enlace con el texto original en inglés: Traducción SODEPAZ)



Los corredores planeados por Israel para gas y petróleo.

«De l'importance d'assumer une responsabilité» Un projet de théâtre de jeunes réussi

par Maria Koch

Plus de 150 enfants et adolescents jouent avec passion au théâtre, acquièrent en étude des outils pour des mises en scènes, qui touchent le nerf du public, se retrouvent dans une communauté qui s'entraide et coopère, prennent avec enthousiasme la responsabilité pour tout ce qui concerne le jeu théâtral, le maintien du théâtre et toute la communauté. Le théâtre d'amateur «die Schotte»¹ à Erfurt en Thuringe montre de cette manière qu'aujourd'hui encore des enfants et des adolescents peuvent être motivés pour s'engager de manière constructive et avec joie dans un projet formidable.

En déployant de grands efforts, des pédagogues de théâtre engagés ont en 1991 transformé un ancien gymnase en piteux état en un théâtre qui fonctionne. L'équipe du théâtre *die Schotte* déploie depuis, à l'aide de moyens financiers restreints, d'énormes efforts artistiques et humains pour préserver ce berceau humain, culturel et social important pour les enfants et les adolescents. Des séminaires d'improvisation, des jeux de clowns, du théâtre de rue, des projets pour les élèves, des ateliers de théâtre internationaux et des festivals d'amateur et de théâtre scolaire sont réalisés parallèlement au programme très chargé pour un théâtre d'amateur.

Par le biais d'une formation culturelle de la jeunesse, on favorise le développement de la personnalité de jeunes gens au moyen d'une coopération active au sein d'une communauté sociale. Les prises de position de jeunes fans du théâtre *die Schotte* prouvent de manière impressionnante que c'est une réussite.

Le théâtre *die Schotte* montre ainsi qu'il n'est pas vrai que la jeunesse d'aujourd'hui soit indifférente, que les jeunes ne fassent rien d'autre que de traîner dans la rue, jouer à des jeux vidéo violents et écouter le même genre de musique et qu'ils ne soient pas prêts à prendre des responsabilités. La jeunesse peut – aujourd'hui comme de tout temps – être motivée pour des projets constructifs quand nous, les adultes, nous la prenons au sérieux, nous lui ouvrons notre cœur, nous construisons avec elle quelque chose de sensé, où les adolescents peuvent s'épanouir,

s'enthousiasmer, établir des contacts sociaux et prendre des responsabilités. Ce n'est pas obligatoire que cela soit toujours du théâtre, il y a beaucoup de possibilités. *Die Schotte* a réussi au moyen du théâtre quelque chose d'exemplaire.

La récompense pour les plus de 110 acteurs qui jouent lors de nombreux weekends, c'est les applaudissements. Ils ne reçoivent aucune rémunération financière mais ils profitent d'un encadrement chaleureux et compétent «24 heures sur 24». Une mère vivant à

Erfurt déclare: «En tant que visiteuse du théâtre *die Schotte* et mère de quatre enfants, je sais combien il est nécessaire que les enfants trouvent un lieu où se réunir, où ils sont pris au sérieux, où l'on prend soin d'eux au niveau social, où ils peuvent vivre selon leurs intérêts et leurs penchants et où ils sont accompagnés de manière compétente». Parce qu'elle sait ce que représente le théâtre *die Schotte*, elle s'efforce de trouver des parrains qui apportent une aide financière. Il y en a grand besoin. Car les pédagogues de théâtre

qui s'occupent si chaleureusement de la jeunesse ne peuvent pas vivre d'amour et d'eau fraîche. En fait, cela devrait aller de soi que ce travail si précieux obtienne le soutien financier nécessaire. Effectivement, les politiciens locaux en font l'éloge et le prennent volontiers comme un modèle réussi dans l'encadrement de la jeunesse. En 2000, le théâtre *die Schotte* a même obtenu le *Prix culturel du Land de la Thuringe*. Malgré tout, les subventions sont beaucoup trop rares. C'est pourquoi, on en arrive à cette situation scandaleuse, que le théâtre *die Schotte* doive licencier des collaborateurs éprouvés, car il ne peut simplement plus les rétribuer.

Pourtant, tout le monde se fait du souci à l'égard de notre jeunesse, beaucoup de gens se demandent: Que peut-on faire pour protéger la jeunesse contre la violence, les drogues et l'abandon? Le criminologue renommé, *Christian Pfeiffer* sonne l'alarme parce qu'il a constaté un «effet d'augmentation de la violence lors de la fréquentation des centres de jeunesse» et il plaide pour leur fermeture. Il constate que «le séjour sans but sur des places et la fréquentation de brasseries, de maisons de jeux et de discothèques» aboutit souvent à «des actes violents commis par des groupes entiers».² La fermeture seule ne sert pas à grand chose, ni l'interdiction de séjour sur les places publiques. Il est plus urgent de développer des alternatives avec les jeunes, de créer des lieux où ils peuvent s'épanouir et faire leurs preuves et où ils sont utiles.

Le théâtre *die Schotte* a pris cette responsabilité de manière exemplaire. Il mérite notre soutien.³

En plus, il nous encourage à réfléchir nous-mêmes sur la manière dont on peut développer des alternatives avec nos jeunes à l'aide de multiples projets. •

THEATER MACHT SEH \ SUCHT



die SCHOTTE. das Theater
Träger des Thüringer Kulturpreises
Träger des Thüringer Bürgerpreises
für demokratisches Engagement und Zivilcourage
Schottenstraße 7 · 99084 Erfurt

¹ Dénommé ainsi à cause de l'Eglise des Ecosais située à proximité.

² Pfeiffer u.a.: *Wird Jugenddelinquenz durch das Vorhandensein von Jugendzentren verstärkt?*

³ L'association *die Schotte e.V.* est l'autorité responsable de l'aide à la jeunesse. On peut le soutenir par exemple au moyen d'un parrainage annuel s'élevant à 50 euros. www.dieschotte.de, courriel: dieSchotte@t-online.de

C'est ce que disent des adolescents à propos de leur «Schotte»



«Chacun donne ce qu'il peut»

Je m'appelle *Simon Kuchinke*, j'ai 18 ans et je viens d'Erfurt où j'espère passer en 2010 mon baccalauréat. Depuis 2005, je fais partie de l'ensemble du théâtre *die Schotte* à Erfurt et je dois dire sincèrement que j'en suis très fier car je suis sûr que pendant ces trois années, j'ai beaucoup appris pour ma vie future.»

Tout d'abord, c'est l'intégration que j'ai pu connaître. En tant que jeune de 15 ans, j'ai fréquenté ma première étude chez *Steffi Lang*, où j'ai pu faire partie dès le début de la communauté. A la *Schotte*, personne n'est exclu, peu importe l'école où il va ou de quel milieu social il est issu. Il est toujours très étonnant d'observer combien de personnalités différentes se retrouvent lors de travail de mises en scène ou en étude pour assembler dans une grande marmite des idées créatives. Je pense que cela repose sur le fait que chacun donne ce qu'il peut et à la fin, on obtient en commun un résultat fantastique. Le théâtre *die Schotte* me donne la possibilité de m'épanouir à fond et parfois aussi de me dévergonder. Je me suis parfois exercé, exercé et exercé et je suis arrivé à mes limites mais ainsi je les ai énormé-

ment élargies. Mais à la *Schotte*, on n'est pas seulement acteur ou spectateur, on fait la connaissance de gens formidables avec certains desquels, on se lie d'une très étroite amitié. Je trouve en outre très bien quand on peut résoudre ensemble des problèmes. Je sais aussi que je peux à tout moment m'adresser aux collaborateurs, qu'ils fassent partie de la direction, de la pédagogie du théâtre, des costumes ou de la technique.

Pour l'avenir, j'espère que moi-même et beaucoup d'autres générations de jeunes gens actifs pourrons participer à la vie théâtrale de la *Schotte*, jouer et apprendre ensemble et nous épanouir, car ce que j'ai appris ces trois dernières années ici, je ne veux en aucun cas l'oublier.»

Simon Kuchinke

«Ce que signifie prendre des responsabilités»

«Je suis arrivé à 12 ans de la *Schotte*, le théâtre pour enfants et adolescents, juste après la séparation de mes parents. J'ai été accueilli chaleureusement et patiemment à l'étude de théâtre. On m'a laissé beaucoup de temps pour m'ouvrir aux différents jeux et exercices, pour découvrir mon plaisir de jouer. Une fois éveillé, il formait la base de toutes les mises en scène et des projets suivants. L'intégration dans la *Schotte* ne s'effectue cependant pas seulement par le biais des mises en scène mais aussi lors de camps d'entraînement, de participation à des assemblées générales et du travail du week-end dans le bar du théâtre. Depuis bientôt 7 ans, ma rage de jouer est ici encouragée et utilisée. Le travail dans un si grand ensemble m'a fait découvrir avant tout ce que cela signifie de prendre des

responsabilités, envers soi-même, envers les autres et envers la maison. Et cela, je le dois au fait que le jeu de théâtre dans notre ensemble produit une forte identification avec la maison «*die Schotte*». En ville, on nous connaît, même aussi à l'étranger on a déjà entendu notre nom et beaucoup de membres de *die Schotte* font un métier de leur loisir à Leipzig, Dresde ou Düsseldorf. Moi aussi, je suis en train de suivre cette voie, je me présenterai dans deux semaines à l'école de théâtre et je quitterai peut-être «l'espace protégé du théâtre *die Schotte*». Un retour est en tout cas certain – même si je devenais banquier.»

Fedrean Kreuz

«Ce soutien mutuel, cet attachement est unique»

«*Die Schotte*, le théâtre. *Die Schotte*, mon loisir. *Die Schotte*, ma famille. Depuis près de 10 ans, je fais partie de l'équipe de théâtre *die Schotte*, j'ai été pendant longtemps en étude, je joue maintenant depuis 5 ans des morceaux sur la scène et depuis octobre 2008, *die Schotte* est devenu en outre mon travail. Je suis un membre à plein temps qui travaille aussi bien aux essais, qu'aux jeux et à la technique. Cependant, la *Schotte* n'est pas une charge ou un travail comme on se l'imagine d'habitude. Tous les domaines de la *Schotte* sont pour moi des loisirs.

Je participe de tout cœur à la *Schotte* car il représente ma seconde famille. A chaque fois, on est accueilli chaleureusement. Quand je n'ai rien à faire pendant quelques heures, j'aime bien aller à la *Schotte* pour m'asseoir et m'entretenir avec les autres «membres de la famille» ou bien pour regarder des extraits de pièces ou simplement pour aider ou

je peux. Ce soutien mutuel, cet attachement est unique et je ne l'ai jamais rencontré ailleurs, dans aucune association ou activité de loisirs.

De plus, j'aide depuis des années au bar de la *Schotte* et j'organise dans ma fonction de responsable du bar aussi le service.

Une autre caractéristique qui fait que la *Schotte* est important pour moi, est que j'effectue déjà mon deuxième stage volontaire ici. [...] Mon euphorie pour la *Schotte* est si grande que je suis devenu membre du conseil des jeunes, un organe de médiation de la *Schotte* pour transmettre à la direction de l'association les problèmes, les vœux et les propositions des adolescents.

La *Schotte* n'est donc pas seulement un simple loisir mais aussi ma famille, le contenu de ma vie. Elle me crée énormément de plaisir.»

Hendrik Annel

(Traduction *Horizons et débats*)

Un répertoire qui s'étend du classique à la dramaturgie exigeante du présent

Un extrait du programme:

- *Les brigands* de Schiller
- *Ich kenne die Blicke des Neides* – Un hommage à Pouchkine
- *Harry, Heinrich et Henri* – Un programme de Heinrich Heine
- *Salomé* de Oscar Wilde
- *Le conte du Tsar Saltan* de Pouchkine
- *Peer Gynt* de Henrik Ibsen